L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 10 FÉVRIER.

Elections du 7 Février EN FRANCE.

Après bien des hésitations, les légitimistes se décident à tenter la fortune de la lutte électorale qui va avoir lieu, le 7 février prochain, dans les Côtes-du-Nord. Leur champion, patronné par les huit députés monarchistes du département, est M. le contre-amiral de Kerjégu.

Voici la circulaire adressée par le nouveau candidat aux électeurs:

Mes chers compatriotes,

Cédant aux instances d'un grand nombre de mes amis, dans les Côtes-du-Nord, je viens, en toute confiance, solliciter vos suffrages à l'élection qui doit donner un successeur au regretté M. Fiaud. Né au milieu de vous, les liens de toute nature qui m'attachent à notre pays vous disent assez tout mon dévouement aux intérêts agricoles et industriels de notre cher département, dévouement qui est de tradition dans ma famille.

Ma position d'officier général de la marine, et les longues années passées au milieu des hommes et des choses de la mer, me font désirer, sur la fin de ma carrière, de pouvoir encore être utile à ces vaillantes populations dont l'esprit de sacrifice et l'abnégation à toute épreuve restent dans les plus chers souvenirs de ma vie maritime.

Au dessus des intérêts spéciaux de notre département et dans la situation difficile faite à notre patrie, vous avez le droit de savoir et il est de mon devoir de vous dire quelle sera ma ligne de conduite dans les circonstances imprévues qui peuvent se présenter.

Faisons tous nos efforts pour que le maréchal de Mac-Mahon puisse accomplir jusqu'au bout la grande mission qui lui a été confiée par l'Assemblée nationale; mais si les événements, trompant nos prévisions, me mettaient dans l'obligation de me prononcer sur la forme du gouvernement, je n'hésiterais pas à formuler mes préférences pour le principe monarchique que je crois seul capable de rendre à la France sa situation dans le monde.

Ai-je besoin d'ajouter, mes chers compatriotes, que l'on me trouvera toujours au nombre des défenseurs de la religion de notre vieille et catholique Bretagne.

Le contre-amiral, commandeur de la Légion-d'honneur.

DE KERJÉGU.

Les Côtes-du-Nord sont un des rares départements où les légitimistes conservent encore une partie de leur ancienne influence; l'épreuve du 7 février aura donc un intérêt particulier. Quant à la candidature de M. de Goyon, duc de Feltre, qui jusqu'à ce jour était présentée comme destinée à devenir une candidature de coalition, la résolution prise par le parti légitimiste lui rend son véritable caractère, elle est purement bonapartiste.

Aux élections qui eurent lieu, dans ce département, le 11 février 1872, le candidat légitimiste avait réuni 38,000 voix; M. Lettal Lasalle, républicain, avait été élu par 47,000 suffrages.

Contrairement aux renseignements secrets, des jours-ci, le *Pays* annonce que M. le duc de Padoue pose sa candidature à l'Assemblée dans le département de Seine-et-Oise pour l'élection du 7 février.

M. le duc de Padoue, ajoute le *Pays*, arborera le véritable drapeau de l'Appel au peuple.

Ses concurrents sont M. Valentin et M. de Kératry, tous deux républicains.

PROCLAMATION DE DON CARLOS

A la suite des événements qui viennent de s'accomplir en Espagne, don Carlos a adressé aux Espagnols la proclamation suivante:

Espagnols,

La révolution qui vit de mensonges cherche en proclamant roi d'Espagne un membre de ma famille, à se réconcilier avec la monarchie et la légitimité. Je suis la légitimité, je suis le représentant de la monarchie en Espagne, et parce que je l'ai repoussé avec souverain mépris les propositions que les révolutionnaires de septembre osaient m'adresser, avant de consommer leur œuvre de néfaste déloyauté.

Depuis lors, la révolution sait que je ne puis pas être son roi. Chef de l'auguste famille des Bourbons en Espagne, je contemple avec une profonde douleur l'attitude de mon cousin Alphonse, qui, avec l'inexpérience de son âge, consent à être l'instrument de ceux mêmes qui l'ont expulsé de sa patrie avec sa mère, en l'abreuvant de sarcasmes et d'outrages. C'est pourquoi je proteste pas; ma dignité et la dignité de mon armée ne permettent d'autre protestation que celle qui sera lancée avec une irrésistible éloquence par la bouche de nos canons. La proclamation du prince Alphonse, bien loin de me fermer les portes de Madrid, m'ouvre au contraire le chemin de la régénération de notre patrie bien-aimée.

Ce n'est pas en vain qu'un nouvel acte de prétorianisme blesse l'orgueil du peuple espagnol. Ce n'est pas en vain que nos invincibles volontaires sont armés, eux qui ont su vaincre à Eraul, à Alpens, à Montejurra, à Castellfullit, à Somorrostro, à Abarzuza, à Castillon, à Cordova et Utrera, sauront empêcher une nouvelle insulte à notre magnanime Espagne, un autre candidat à l'Europe civilisée.

Après à tuer la révolution dans notre pays, je la tuerai, soit qu'elle fasse parade de la férocité sauvage d'une impiété effrontée, soit qu'elle s'abrite et se cache sous le manteau hypocrite d'une piété fausse. Espagnols, par notre Dieu! par notre Espagne! je vous jure que, idéale à ma mission sainte, je soutiendrai sans tache notre glorieux drapeau; il symbolise les griefs sauveurs, qui sont aujourd'hui notre espoir et qui seront demain notre salut.

De mon quartier royal de Devacca, janvier 1875.

CARLOS.

Après la proclamation de don Carlos aux Espagnols, voici un décret de son lieutenant Lizarraga. Il prouve que les carlistes n'entendent modifier en rien leur manière de faire la guerre:

Nous, etc., décrétons, au nom du roi, ce qui suit:

1. La circulation est interdite sur tout les voies ferrées faisant partie de la ligne de Valence à Madrid, à partir du 15 janvier 1875;

2. Les employés et agents de la Compagnie des chemins de fer susnommés qui seront rencontrés à une distance moindre d'une lieue de la voie ferrée seront immédiatement fusillés, après leur identité constatée. Une heure leur sera accordée pour qu'ils puissent mourir chrétiennement;

3. Le matériel de la Compagnie sera brûlé ainsi que les marchandises qui seront dans les wagons. Les voyageurs auront la vie sauve, mais ils seront conduits sous escorte jusqu'au plus proche bureau de l'administration royale, où ils seront interrogés.

Fait, etc. Signé: A. LIZZARRAGA.

BEREZOWSKI.—A l'occasion d'un récent rapport sur les pénitentiers de Cayenne et de la Nouvelle-Calédonie, le *Figaro* parle des nombreuses évasions non réussies et les terribles épreuves subies par Berezowski, qui en 1867, à Paris, tira un coup de pistolet sur le czar.

Berezowski, condamné par la cour d'assises de la Seine, le 15 juillet 1867, aux travaux forcés à perpétuité, fut transporté à Nouméa, où, par sa bonne conduite et son extrême soumission, il sut se faire nommer bibliothécaire du pénitencier de l'île Noue.

Depuis, il s'était fait toujours remarquer par son assiduité à remplir les fonctions dont il avait été investi, quand, dernièrement, il lui vint l'idée de s'évader.

Ainsi que Paschal Grousset, Rochefort et consorts, il rêvait, lui aussi, à la possibilité d'une évasion. Plusieurs fois, il communiqua sa résolution à certains de ses camarades, qui l'en dissuadèrent, en lui faisant envisager les tristes conséquences qui pourraient résulter de son projet. Aucune de ces considérations ne put prévaloir dans la résolution de Berezowski, et, vers le commencement de novembre, il prit la clef des champs.

Au bout de quelques jours de marche, Berezowski s'arrêta au milieu d'un bois, et, exténué de fatigue, mourant de lassitude et de faim, il se réfugia dans une grotte.

Ce lieu, d'un aspect triste et sauvage, était en harmonie avec les pensées du condamné.

D'abord des herbes sèches lui servirent de lit; des légumes crus et des fruits sauvages furent sa nourriture habituelle.

Cependant des appétits étranges, horribles, s'éveillèrent en lui.

Une hyène, qu'il surprit au repos et tua à coups de couteau, fut dévorée par lui en partie presque vivante.

Pendant plusieurs jours, il vécut des restes de la bête fauve, mais après le dégoût s'empara de son être, et quand encore il lui restait un peu de force, il reprit le chemin qu'il avait parcouru quelques jours auparavant.

Le 27, c'est-à-dire après dix-sept jours d'absence Berezowski fut surpris au bord du rivage, dans les anfractuosités d'un rocher, non loin du pénitencier auquel il appartenait. Le malheureux se mourait d'inanition. Il est tombé dans un état de prostration étrange et vit à l'écart dans un état de malpropreté dégoûtante.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

LE DR. PARMLY, dentiste, au No 7 de la rue North, place Lafayette.

TEMPERATURE.—9 fév. 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M..........	46	8
12 M..........	54	12
3 P. M..........	52	11
6 P. M..........	50	10

MEMOIRE AU CONGRES, De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

La Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis; voici les faits:

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. (Cent onze constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un *quorum* était présent—56 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Trezevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Food sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée:

"Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés élus membres de cette Chambre et ont droit à leurs sièges—mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs sièges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant:

L. A. Wiltz	....	55,
W. Hahn	....	2,
En blanc	....	1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Trezevant, greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Flood sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 20, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi No 98 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur essaya de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être admis pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M. les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit parut imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles:

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, si vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que je puis maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir ni celui des membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligerez donc si vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre, procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs sièges comme membres:

John O'Quinn, de la paroisse des Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.
A. D. Land, de la paroisse Caddo.
Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.
J. Jeffries, de la paroisse Rapides.
R. L. Luckett, de la paroisse Rapides.
G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.
Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'Orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies:

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous débarrassiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a en sa possession le rôle émis par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand: "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz: "Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté cinq membres des paroisses référées qui ont pris leurs sièges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand: "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je ne puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz: "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, c'est de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Trezevant, le greffier, de lui désigner les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'appeler le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs sièges savoir: MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Luckett, Kelly, Dunn, Horan et Land et un par un, il les fit emmener hors de la salle par ses soldats, après que chacun de ces messieurs, se levant à sa place, eût fait sa protestation solennelle au nom de ses constituants contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour être protégés,—protection que ni l'un ni l'autre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs sièges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats de l'armée des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, a suspendu les travaux de la Chambre, et, pour y arriver, a mené un peloton de soldats jusqu'au fauteuil de l'Orateur. Celui-ci s'est alors levé et a harangué la Chambre dans les termes suivants:

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Nous avons vu nos collègues arrachés du sein de cette assemblée par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs solennelles protestations; nous avons vu un peloton de soldats pénétrer dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre cet acte au nom d'un peuple jadis libre.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane foulé aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Messieurs, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane est environné de troupes des Etats-Unis; l'enceinte de la Chambre des Représentants est au pouvoir de forces armées, et j'invite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'elle avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté sur le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de ses libertés, que l'exemple de la puissance militaire dispersant les représentants de la Louisiane, peut servir de précédent et conduire à son perpétuel asservissement et à celui de ses descendants, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, il nous abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. Billieu,	J. A. Blaffer,
E. Booth,	B. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. P. Burkhardt,
C. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carloe,	O. L. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delhommer,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. P. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estilette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
T. J. Johnson,	G. A. Kelly,
W. B. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Luckett,	A. A. Maginnis,
J. L. Matthews,	T. E. Meredith,
H. C. Mitchell,	M. McAlpine,
W. McGee,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pascal,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. S. Scales,
J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
C. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Sibilski,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Vidrinne,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. B. Walters,	Jas. Webb,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

Les deux Législatures.

Nous donnons ci-dessous le tableau comparé des deux listes de la législature, l'une d'après les retours réels de l'élection, l'autre d'après le travail frauduleux de manipulation du Bureau des retours. La première liste comprend 10 sénateurs démocrates et 8 républicains, 70 représentants démocrates et 38 républicains (non compris les deux de Carroll). La seconde liste comprend 10 sénateurs républicains et 8 démocrates, 53 représentants démocrates et 53 républicains. Le Bureau a référé à la Législature quatre paroisses donnant 5 représentants. Il y a en tout 111 sièges. Cinquante-six membres sont nécessaires pour faire un quorum.

SÉNATEURS D'ÉTAT.

1er District.		
J. H. Graver, D.	7733	7733
W. J. Kelly, D.	7720	7710
H. D. Ogden, D.	7741	7741
I. C. Langles, R.	3641	3641
C. F. Claudin, R.	3559	3559
C. F. Ladd, R.	3569	3569
2ème District.		
E. D. White, D.	5240	5240
J. Lanaber, R.	2799	2799
3ème District.		
Wm. Steven, D.	5464	5464
Thomas Carey, R.	3559	3559
4ème District.		
J. B. Eustis, D.	4725	4725
D. J. Hutchinson, R.	1530	1530
5ème District.		
A. Dumont, R.	1995	1995
J. B. Wilkinson, D.	1327	1327
H. Mahoney, R.	931	931
6ème District.		
R. Chadbourn, R.	6115	6115
R. M. Turnbull, D.	802	802
J. H. Montieu	3024	3024
7ème District.		
Pierre Landry, R.	3367	3367
Geo. E. Bouge, R.	1627	1627
8ème District.		
F. S. Goode, D.	4077	4366
Oscar Crozier, R.	4679	4441
9ème District.		
Wm. A. Robertson, D.	3735	3711
John J. Gardner, R.	2884	2886
Geo. H. Wells, R.	909	902
W. H. Kirkman, R.	790	792
10ème District.		
John E. Breaux, R.	3494	3494
John Cair	2859	2859
F. V. D. Heggamann	551	552
11ème District.		
J. H. Burch, R.	2446	3446
R. T. Young	1699	1658
12ème District.		
T. T. Allain, R.	4725	3949
E. T. King	2249	2041
T. Mahier	656	657
13ème District.		
David Young, R.	3073	3346
A. B. Irvin	1471	1497
14ème District.		
J. A. Gla, R.	3568	3568
J. H. Brigham	1396	1479
George C. Benham, R.	236	1215
15ème District.		
A. B. George, D.	1707	2109
J. D. Harper	2501	1501
16ème District.		
J. B. Elam, D.	2019	2173
H. M. Twitchell	2521	2273

REPRÉSENTANTS.

Elus réellement.		Bureau des retours.
	Orléans.	
A. A. Maginnis, D		A. A. Maginnis, D
Edw. Booth, D		Edw. Booth, D
G. L. Hall, D		G. L. Hall, D
W. J. Hammond, D		W. J. Hammond, D
C. H. Schenck, D		C. H. Schenck, D
W. B. Koontz, D		K. W. Koontz, D
J. A. Gilmore, D		J. A. Gilmore, D
Chas. Byrne, D		Chas. Byrne, D
Clem. L. Walker, D		Clem. L. Walker, D
J. L. D. Aldige, D		J. L. D. Aldige, D
M. Sibilski, D		M. Sibilski, D
Chas. Roman, D		Chas. Roman, D
G. Pascal, D		G. Pascal, D
G. W. Dupré, D		G. W. Dupré, D
J. B. Jourdain, R		J. B. Jourdain, R
G. B. Burkhart, D		G. B. Burkhart, D
C. F. Seaman, D		C. F. Seaman, D
L. A. Wiltz, D		L. A. Wiltz, D
J. A. DeBlanc, D		J. A. DeBlanc, D
J. A. Blaffer, D		J. A. Blaffer, D
Chas. Kummel, D		Chas. Kummel, D
G. W. R. Bailey, D		G. W. R. Bailey, D
B. L. Bower, D		B. L. Bower, D
R. C. Elliott, D		R. C. Elliott, D
John Gracien, D		John Gracien, D
	Ascension.	
G. H. Hill, R		G. H. Hill, R
Lewis Butler, R		Lewis Butler, R
	Assomption.	
R. R. Beasley, D		George Drury, R
F. H. Dugas, D		R. Poindexter, R
	Avoyelles.	
A. D. Lafargue, D		A. D. Lafargue, D
John O. Quinn, D		L. J. Souer, R
	Bienville.	
James Brice, D		Référé à la Législature.
	Bossier.	
L. W. Baker, R		L. W. Baker, R
S. Thomas, R		S. Thomas, R
	Baton Rouge, E.	
E. D. Triplett, R		E. D. Triplett, R
W. G. Lane, R		W. G. Lane, R
Jos. Wilson, R		Jos. Wilson, R
	Baton Rouge, O.	
F. A. Woods, R		F. A. Woods, R
	Caddo.	
A. P. Lane, D		A. B. Levisse, R
T. R. Vaughn, D		C. W. Keating, R
John J. Horan, D		T. Johnson, R
	Caldwell.	
T. E. Meredith, D		T. E. Meredith, D
	Carroll.	
Pas comptée		Cain Sartain, R
		P. Jones York, R
	Calcasieu.	
G. W. Robinson, D		G. W. Robinson, D
	Cameron.	
E. A. Durr, D		E. A. Durr, D
	Claiborne.	
John Young, D		John Young, D
H. C. Mitchell, D		H. C. Mitchell, D
	Concordia.	
J. Randall, R		J. Randall, R
Wm. Ridgely, R		Wm. Ridgely, R
	Catahoula.	
R. B. Walters, D		R. P. Waters, D
	De Soto.	
J. L. Scales, D		Référé à la Législature
Charles Schuler, D		
	Est Feliciana.	
W. H. Pipes, D		W. H. Pipes, D
R. R. Ray, R		R. R. Ray, R
	Ouest Feliciana.	
J. W. Armstead, R		J. W. Armstead, R
	Franklin.	
J. L. Mathews, D		J. L. Mathews, D
	Grant.	
C. C. Dunn, D		Référé à la Législature
	Ibérie.	
W. F. Schwing, D		L. A. Saser, R
	Iberville.	
J. Carille, R		J. A. Carille, R
J. G. Davidson, R		J. G. Davidson, R
	Jackson.	
E. E. Kidd, D		Whitefield Hood, D
	Jefferson.	
E. A. Hubeau, R		E. A. Hubeau, R
C. W. Lowell, R		C. W. Lowell, R
J. E. Parker, R		J. E. Parker, R
	Lafayette.	
M. T. Martin, D		M. T. Martin, D
	Lafourche.	
J. S. Billiu, D		J. S. Billiu, D
T. J. Johnson, D		T. J. Johnson, D
	Livingston.	
G. D. Wells, D		G. D. Wells, D
	Lincoln.	
Seaborn Jones, D		Seaborn Jones, D
	Madison.	
Wm. Murrell, R		Wm. Murrell, R
	Morehouse.	
F. M. Grant, R		F. M. Grant, R
	Natchitoches.	
H. Raby, R		H. Raby, R
E. L. Pierson, R		E. L. Pierson, R
	Ouachita.	
D. C. Hill, R		D. C. Hill, R
W. F. Southard, R		W. F. Southard, R
	Plaquemines.	
A. Milon, R		A. Milon, R
	Pointe-Coupée.	
Emile Honoré, R		Emile Honoré, R
Milton Jones, R		Milton Jones, R
	Rapides.	
G. M. Stafford, D		John De Lacy, R
Jas. Jeffries, D		Jos. Cunningham, R
R. L. Luckett, D		Wm. Crawford, R
	Rivière Rouge.	
E. W. Dewees, R		E. W. Dewees, R
	Richland.	
R. P. Edwards, D		R. P. Edwards, D
	Sabine.	
D. W. Self, D		D. W. Self, D
	St-Bernard.	
R. F. Guichard, R		R. F. Guichard, R
	St-Charles.	
M. Hahn, R		M. Hahn, R
	St-Jacques.	
O. F. Hunsacker, R		O. F. Hunsacker, R
V. Dickerson, R		V. Dickerson, R
	St-Jean-Baptiste.	
Henry Demas, R		Henry Demas, R
	St-Hélène.	
O. L. Collins, D		O. L. Collins, D
	St-Landry.	
E. D. Estillette, D		E. D. Estillette, D
James Webb, D		James Webb, D
E. A. Carmouche, D		E. A. Carmouche, D
Y. Vidrinne, D		Y. Vidrinne, D
	St-Martin.	
Chas. Delhommer, D		Chas. Delhommer, D
Felix Voorhies, D		Felix Voorhies, D
	Ste-Marie.	
S. R. Piles, R		S. R. Piles, R
Isaac Sutton, R		Isaac Sutton, R
	St-Tammany.	
Max Cousin, D		J. Cousin, R
	Tensas.	
J. S. Mathews, R		J. S. Mathews, R
	Tangipahoa.	
Bolivar Edwards, D		B. Edwards, D
	Terrebonne.	
W. H. Keys, R		W. H. Keys, R
E. McCulloch, D		F. R. Wright, R
	Union.	
W. P. Smith, D		W. P. Smith, D
	Vermilion.	
Ad. Nunez, D		A. Nunez, D
	Vernon.	

M. McAlpin, D	M. McAlpin, D
	Washington.
W. Magee, D	W. Magee, D
	Webster.
W. W. Carloss, D	W. W. Carloss, D
	Winn.
G. A. Kelley, D	Référé à la Législature

SPECTACLES, BALS, &c

Théâtre de l'Opéra.

MARDI MATIN, 9 FÉVRIER 1875, Matinée, à midi, à la demande générale. LA FILLE DE Mme ANGOT. Opéra comique, en 3 actes.

Théâtre St.-Charles.

Dernière semaine de l'engagement du célèbre populaire.

M. JOS. MURPHY,

qui jouera ses grands rôles dans "Help" et d'autres nouveautés.

Nouvelles Danses et Chansons.

Vendredi—Bénéfice de M. Murphy.

Samedi, à la matinée—Help.

Mardi—Grand bal du MARDI GRAS.

La semaine prochaine—Mlle Kenty Mayhew.

L'Union Française.

BUREAUX, RUE ST-LOUIS.

Bureau de la Compagnie d'Assurance ...

A. BALDWIN, A. FORTIER, JNO. BRUNARD, Lieutenants.

Bureau du Chemin de fer d'Orléans ...

E. T. MILLAUDON, Secrétaire.

M. RIQUELME.

FABRIQUE DE CIGARES.

A TRANSFÉRÉ son établissement au N° 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS ...

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53
(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER,
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

Nouvelle-Orléans.

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIERES CHAPMAN, en Penn.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Assureurs de la Mobile.

Capital Total $1,000,000,

Mobile Fire Department Ins. Co.

CITIZENS' MUTUAL INS. CO.,
MOBILE INS. CO.,
STONEWALL INS. CO.,
WASHINGTON FIRE MUTUAL INS. CO.,
de Mobile, Ala.

FEU. MER. RIVIÈRES.

Prix aux plus bas taux du Tarif de la Nlle-Orléans.

L. W. BAQUIE, rue Carondelet, N. O.

Aux personnes qui souffrent de rhumatismes ...

W. L. JURGIELEWICZ, Pharmacien, coin des rues Magasin et Thalie, Nlle-Orléans.

Buvette des Variétés DE HOYT,

Au No. 14 de la rue Bourgogne.

CHARLES J. HOYT

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL.

HY. J. MONTAGNET,

(Successeur de ALP. LAINE, agent.)

CHARBONS PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL ANGLAIS.

BUREAUX, No. 167 de la rue de la Commune ...

Charbon - Charbon - Charbon

P. & R. DeVERGES,

Au No. 24 de la rue Carondelet.

Charbon. Charbon.

W. G. COYLE & CO.,

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Lingards.

Théâtre des Variétés.

JOS. DAVID,

NÉGOCIANT-COMMISSIONNAIRE.

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 124 rue du Canal.

A. Carrière & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE &c.

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION

ASSURANCE SUR LA VIE.

New York Life Insurance Company

COPES & OGDEN,

Agents-Généraux,

RUE CARONDELET.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA Nouvelle-Orléans.

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

Banque d'Epargne des Citoyens. GRUNEWALD HALL.

LOTERIES.

Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

DOLLARS,

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES ...

Bibliothèque Publique du Kentucky.

BITTER DES ARABES

CAZAUX & VERGNOLE

En Vins, Cognacs et Conditions.

VENTES JUDICIAIRES.

EUGENE WAGGAMAN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

PAR VINCENT & CO.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Compagnie d'Assurance TEUTONIA, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

L. C. ARNY,

BARNETT & CAMMACK,

Société française d'Assistance Mutuelle de la ville de Jefferson.

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

PAR C. E. MORPHY.

PAR J. QUINAULT.

BONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

Sun Mutual Insurance Company

JAMES I. DAY,